M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale 165, rue de Rennes 75006 PARIS

Le Président

Le 28 décembre 2014

Monsieur Michel PICOT BUSINESS CLUB DE FRANCE

Par courriel

Cher Monsieur,

Votre article paru le 17 décembre 2014 sur Business Club de France et intitulé "RSI, URSSAF ... les réseaux sociaux s'enflamment après la décision du TGI de Nice et la diffusion du sujet sur M6!" a retenu toute mon attention.

C'est le premier article honnête que je lis sur ce sujet depuis longtemps. Il est vrai que de puissantes forces de désinformation sont à l'œuvre sur ce sujet qui engage l'avenir de la France.

Vous trouverez ci-joint le communiqué du 25 décembre 2014 du MLPS. Il résume toute cette affaire, qui est d'une grande simplicité quand on en connaît tous les aspects.

La France a signé les directives européennes de 1992 par la plume de M. Mitterrand, président de la République, afin de permettre la liberté de circulation et d'établissement en Europe, qu'empêchaient évidemment tous les monopoles, et notamment celui de la sécurité sociale.

Les caisses de sécurité sociale étaient naturellement visées par ces directives, sous leur forme de "mutuelles régies par le code de la mutualité". Sinon, elles n'avaient plus le droit d'assurer, comme le dit notre communiqué.

Le Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS) que j'ai fondé en 1991 et que je préside, s'était donné pour but d'obtenir la suppression du monopole de la sécurité sociale. Nous avons dû mener un combat acharné pour faire transposer ces directives dans le droit national. Ce fut chose faite en 2001 quand le gouvernement de Lionel Jospin adopta une ordonnance abrogeant l'ancien code de la mutualité et édictant un nouveau code comprenant les

dispositions des directives.

Tout bascula quand, en 2004, un quarteron de technocrates félons décida, avec l'accord des politiciens, de trafiquer les textes de loi pour faire disparaître en toute illégalité toute référence au code de la mutualité dans le statut des caisses de sécurité sociale.

Ce fut un véritable coup d'Etat. La seule différence avec les *pronunciamentos* était que ses auteurs n'étaient pas bottés et casqués mais vêtus de costumes passe-murailles.

C'est ce coup d'Etat qui a empêché pendant dix ans l'application en France de ces textes libérateurs qui auraient redonné toutes ses chances à l'économie de notre pays et permis à nos entreprises de ne pas subir le désastre actuel.

Aujourd'hui, nos efforts ont fini par permettre à la vérité d'éclater. « Sommesnous à l'aube d'une grande révolution ? », demandez-vous dans votre article. Oui, incontestablement, car les faits sont avérés par d'innombrables preuves, que seul le manteau de silence imposé par un pouvoir irresponsable dissimulait aux Français.

Une nouvelle ère s'ouvre pour la France. Tous ceux qui aiment leur pays s'en réjouiront.

Cordialement

Dr Claude Reichman Président du MLPS